



PREVENTION CANICULE 2026

Toutes les personnes âgées,
handicapées ou sans abris peuvent,
si elles le souhaitent, s'inscrire sur
un **registre sanitaire en mairie.**

En cas de canicule, ce registre
permettra aux services sanitaires
et sociaux d'effectuer des actions
ciblées vers les personnes
enregistrées.

Merci pour votre collaboration

